L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.

No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune ordre d'opinion, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme dénonciation de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Les insérer par carré de chaque langue, pour la première insertion, cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout insérer moins de trois fois. L'abonnement d'un mois d'avance.

ABONNEMENS pour chaque autre nature—Les artisans de Bureaux, Magasins de détail, Sociétés Banques, Compagnies, Hôtels, Maisons et autres institutions publiques, Navires et Bâtimens, Diligences et bateaux à vapeur, Spectacles, Concerts, Bals, Bibliothèques, Collections, etc. Ces abonnements ne sont pas avec calicinité à un ser[illegible] ...

ANNONCES qui ne savent paraître que par intervalles ... Pour cette nature de ... Pour les annonces ... Pour les annonces ... Pour les annonces ...

ANNONCES qui ne savent paraître que par intervalles